

Les aides éducateurs révélateurs de l'état de la prise en compte des TIC à l'école

Texte provisoire et incomplet relatif à l'étude aides éducateurs et TIC dans les écoles élémentaires janvier 2004

Introduction

Contexte

La généralisation de l'introduction de l'informatique, puis des TIC, dans l'enseignement scolaire, décidée dans la plupart des pays industrialisés dans les années 1980 ou 1990 (en France dès 1985 avec le plan IPT), s'est heurtée et se heurte encore à nombre de difficultés. Les nombreuses études, nationales ou internationales, menées à ce sujet conduisent à des conclusions très similaires malgré des différences importantes de contextes. Parmi celles-ci, il est depuis longtemps établi qu'il est nécessaire d'apporter aux enseignants un soutien régulier dans un domaine qu'ils ne maîtrisent pas toujours, qui est évolutif, qui demande souvent de repenser méthodes et dispositifs pédagogiques, qui est plus que d'autres soumis à des contraintes organisationnelles et matérielles, qui demande du temps,...

En France, dans l'enseignement primaire, dès les années 1980, des enseignants spécialisés, attachés à la circonscription, ont été chargés d'aider les enseignants à mettre en œuvre les nouvelles technologies. Cependant, ces spécialistes ("conseillers informatiques", "IAI",...) ont toujours été en nombre insuffisant pour pouvoir faire face à tous les besoins et donc suivre régulièrement les écoles, en particulier celles ne se manifestant pas¹.

A partir de l'année scolaire 1997-1998, est apparu un fait nouveau susceptible de modifier la situation en matière d'aide aux enseignants pour l'usage des TIC. Dans le cadre du programme "Emploi jeunes", mesure socio-économique visant à réduire le chômage des jeunes, mais présentée également comme initiative permettant de répondre à des besoins existants dans diverses institutions, l'Education nationale a accueilli plusieurs dizaines de milliers "d'aides éducateurs". Il s'agissait d'un type de personnel nouveau dans les établissements scolaires des premier et second degré devant exercer, pour une durée de cinq ans non renouvelable, "*des fonctions éducatives diverses, en participant, en appui aux autres personnels de l'institution, à de nombreuses activités d'animation et d'encadrement*" (MEN1). Parmi les fonctions spécialisées explicitement prévues par le Ministère figurait "*faciliter l'utilisation des nouvelles technologies*".

¹ Un rapport du sénateur Gérard fait état d'un total en 1995, de 741 IAI, "*ayant pour mission d'aider les instituteurs à intégrer les nouvelles technologies dans leurs pratiques*" (Gérard, 97, p.35).

Au début de l'année 2000, 57% des 62 000 aides éducateurs recensés étaient en poste dans des écoles du premier degré (dont 9% en maternelle). Dans le secteur public, 30% des écoles primaires disposaient donc d'au moins un aide éducateur, deux en moyenne (Source DPD, 2002), dont un certain nombre avait été recrutés pour intervenir, notamment, dans le domaine des TIC .

Il est à noter que l'entrée de ce nouveau personnel dans les établissements scolaires, a suivi de très près le " Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information " (août 1997), relance institutionnelle des usages, notamment scolaires, des TIC. Parmi les différentes composantes ou conséquences de cette relance ayant concerné notamment l'enseignement primaire on peut relever : la diffusion sociale d'Internet et des usages domestiques des TIC (notamment chez les enseignants), les mesures propres à l'enseignement - objectif national de relier toutes les écoles à Internet avant 2002, initiatives régionales ou locales concernant les équipements, " Brevet informatique et internet ", nomination au niveau académique de responsables des technologies (IEN TICE), la relance des formations tant initiales que continues, la (re)sensibilisation conséquente des IEN, des directeurs.

A propos de l'étude

De nombreuses années études et recherches sur les usages des technologies de l'information et de la communication, notamment à l'école primaire, ont été conduites au sein du Département TECNE de l'INRP. Un nouveau type d'acteurs étant susceptible désormais d'intervenir sur ces usages, il est apparu opportun dans le cadre de la recherche sur le multimédia en classe à l'école primaire, de lancer une nouvelle étude les prenant en compte. Il s'agissait d'abord d'identifier et de tenter de comprendre les rôles de ces nouveaux venus dans le domaine des TIC, leurs pratiques mais aussi l'ajustement de celles-ci avec les pratiques des acteurs en place, les évolutions conséquentes.

Cette étude se situait à l'intersection de deux problématiques, impliquant des références différentes. D'une part, il s'agissait de s'interroger sur l'arrivée d'un nouveau type d'acteurs dans l'école en tant qu'organisation. Pour ce premier type de question, nous avons fait appel à des sociologues de l'éducation (notamment, Perrenoud, Montandon, Gather-Thurler), aux réflexions sur l'innovation à l'école (Cros, Adamczewski), sur la forme scolaire (Vincent). D'autre part, nous intéressant spécifiquement **aux possibles effets de la présence de ces** nouveaux intervenants sur le processus, commencé bien avant leur arrivée, d'introduction/intégration des TIC dans l'enseignement primaire, ce sont à des spécialistes de l'usage des TIC dans l'enseignement que nous nous sommes référés (notamment, G.L. Baron, E. Bruillard, Don Passey, C. Depover).

Deux types de méthode ont été principalement mises en œuvre :

- Reprise et confrontation de données concernant spécifiquement les aides éducateurs et les TIC à l'école primaire issues de résultats d'enquêtes menées par divers organismes sur les emplois-jeunes dans l'Education nationale.
- Conduite d'une enquête dans onze écoles de sept circonscriptions de Paris, la Région parisienne et de la Somme, en 2001-2002 et 2002-2003, par une équipe de

l'INRP². Ces écoles avaient été choisies en raison de la présence d'aides éducateurs intervenant activement dans les activités informatiques et de façon à présenter une certaine diversité (taille : de trois à quatorze classes, urbain/rurale, deux écoles en ZEP, une école pilote pour l'informatique). Des entretiens semi-directifs y ont été conduits avec le directeur, le ou les aides éducateurs intervenant pour les TICE et de deux à la totalité des enseignants (cf. grille d'entretiens, site INRP, 40126). Dans cinq écoles, des observations de séance de travail avec les élèves conduites par les aides éducateurs, en présence ou non d'un enseignant, ont pu être effectuées.

Dans cet article, nous présenterons d'abord des données confirmant l'importance du rôle des aides éducateurs en ce qui concerne l'usage des TIC par les élèves, dans les écoles où ils sont présents. Nous nous interrogerons ensuite sur la répartition entre les différents membres de l'équipe éducative -directeurs, enseignants, aides éducateurs- des responsabilités dans ce domaine et **proposerons des hypothèses sur l'état de l'intégration.**

I Les aides éducateurs une intervention active dans les activités TIC à l'école primaire

Quelques données statistiques

Un nombre sans doute important d'aides éducateurs ont été recrutés pour intervenir dans le domaine des TIC, nous n'avons cependant pas trouvé de chiffres permettant d'estimer globalement ce nombre. Par contre, en ce qui concerne la place prise par les activités relatives à ces technologies après leur entrée en fonction, des indications assez précises sont apportées en particulier par deux études, menées au niveau national.

Le CEREQ chargé du "Suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme 'Nouveaux services Emplois jeunes' au ministère de l'Education nationale" a produit un rapport en 2000, comprenant une première évaluation du programme, les résultats d'une enquête qualitative et ceux de la première vague d'une enquête quantitative menée auprès d'un large échantillon d'aide éducateurs en 1999 (CEREQ, septembre 2000).

L'enquête quantitative, en particulier, montre que la plupart des aides éducateurs sont "polyvalents" : en moyenne chacun exercerait six activités différentes (en tout onze activités ont recueilli un nombre suffisant de citations pour être répertoriées).

"Informatique, nouvelles technologies" se place au troisième rang des activités les plus souvent citées dans le primaire³ (après "surveillance, accompagnement des sorties", "bibliothèque-documentation" et avant "animation", "aide à l'enseignement", "soutien scolaire"). Dans l'ensemble du 1^{er} degré, 56% des aides éducateurs disent "en faire régulièrement" (52% en Maternelle, 58% en Primaire) et 19% "occasionnellement" (respectivement 15% et 20%).

² Michelle Harrari, Anne Romby

³ L'étude concerne l'ensemble des aides éducateurs Mais, contrairement à d'autres rapports d'enquêtes régionales sur le sujet, les résultats sont presque toujours détaillés par niveau, 1er et 2nd degré et souvent, mais pas toujours, distinction du niveau "maternelle", "primaire", collège, LEGT, LP.

Comme on le constate pour les enseignants dans de nombreuses enquêtes, les hommes prennent plus souvent que les femmes la charge de cette activité spécifique : 68% des aides éducateurs hommes mais seulement 53% des femmes disent faire régulièrement de “ l’informatique-NT ”⁴. Notons que la seule autre activité à laquelle les hommes se consacrent proportionnellement plus que leurs collègues femmes est “ l’animation ” (61% des hommes contre 49% des femmes) (ibid, p. 62 et 69).

Interrogés sur l’activité qu’ils considèrent comme principale, les aides éducateurs exerçant dans les établissements de tous niveaux choisissent le plus souvent “ informatique et NT ”, mais ceux en poste dans les écoles primaires sont plus nombreux que les autres à mettre cette activité en avant (un aide éducateur sur quatre dans le primaire, ibid p. 72).

Il s’agit d’une activité à multiples facettes. Ainsi, tous les aides éducateurs concernés dans le primaire “ font de l’initiation à l’informatique ”, mais de plus, un sur deux fait “ de l’informatique pédagogique ”, 45% “ animent un atelier ou un club informatique ” et un quart “ de la maintenance et des interventions techniques diverses ” (ibid p. 65).

Ces différents résultats sont issus, nous l’avons rappelé, d’une enquête auprès des aides éducateurs. Une autre enquête, menée peu après (en 2000) par la Direction de la programmation et du développement du ministère de l’Education nationale, fut réalisée auprès de directeurs et d’enseignants, apportant ainsi la vue complémentaire des autres acteurs directement concernés. Les directeurs et les enseignants de 750 écoles et 600 collèges furent ainsi interrogés par questionnaire sur “ leur perception des aides éducateurs ” (DPD, 2002).

Il leur fut notamment demandé de classer par ordre d’importance quantitative les activités confiées aux aides éducateurs, à partir d’une liste proche de celle utilisée par le CEREQ. “ Les technologies de l’information et de la communication ” sont évoquées dans 76% des écoles (61% régulièrement et 15% occasionnellement). Bien qu’elles ne soient ici citées qu’au 5^{ème} rang (après “ sécurité-surveillance ” 96%, “ documentation ” 86%, “ aide à l’enseignement ” 84%, “ animation d’activités sportives, culturelles et artistiques ” 80%), elles sont néanmoins celles que **les directeurs placent en tête** lorsqu’ils sont interrogés sur “ **les apports spécifiques des aides éducateurs** ” (ibid, p. 2).

Deux autres résultats relatifs aux TIC de cette enquête apportent des éléments importants pour le sujet qui nous intéresse ici. Ainsi, il est rapporté que “ **l’aide des aides éducateurs a permis à sept enseignants sur dix interrogés, à l’école, de développer l’usage des TIC et conduit la moitié d’entre eux à utiliser ces nouveaux outils dans leur enseignement** ” (ibid, p. 3). Même si ces chiffres doivent être relativisés, 24% des écoles sollicitées n’ont pas répondu et, les auteurs de l’étude le précisent eux-mêmes en annexe, les enseignants interrogés “ ne peuvent être considérés comme représentatifs de la population enseignante ”, ils témoignent néanmoins, à leur tour, de l’importance de l’intervention des aides éducateurs dans le domaine qui nous préoccupe.

Cette importance est corroborée par les réponses à une autre question portant sur “ les deux fonctions exercées par les aides éducateurs que les enseignants souhaitent

⁴ Dans le 1^{er} degré, 20% des aides éducateurs sont des hommes, ce qui est grossièrement similaire à la proportion d’hommes parmi les enseignants de ce degré.

voir pérenniser dans leur établissement” : à l’école, c’est en effet le couple “documentation et TIC ” qui est placé en première position.

Transition des statistiques aux données qualitatives

Quelques résultats de l’enquête sur le terrain

Dans les 11 écoles où nous avons conduit une enquête, dix aides éducatrices et quatre aides éducateurs accompagnaient, ou le plus souvent conduisaient, les activités informatiques des élèves.

Ils consacraient de 20% à plus de 80% de leur temps à cette fonction. Mêmes ceux qui y consacraient le moins de temps étaient considérés par les enseignants, si ce n’est comme “spécialiste de l’informatique” de l’école (c’est parfois le directeur ou un maître particulièrement compétent), du moins comme le spécialiste des usages avec les élèves. Ce pourcentage de temps apparaissait d’ailleurs souvent largement indicatif de l’importance des activités informatiques dans l’école.

Dans trois écoles, ils avaient été recrutés pour remplacer un aide éducateur (parti avant la fin de son contrat), qui prenait en charge la salle informatique. Dans les huit autres, ils avaient été recrutés suite à une demande initiale de l’école portant essentiellement sur l’informatique et la BCD.

Le recrutement d’un aide éducateur TIC

Deux facteurs apparaissent comme ayant principalement motivés les demandes par ces écoles d’aides éducateurs pour l’informatique : volonté du directeur de lancer ou relancer les TICE dans l’école et réception de nouveaux équipements.

Il existe bien sûr des liens entre ces deux aspects. Ainsi, par exemple, nous avons rencontré des directeurs, usagers des TICE, qui lors de leur arrivée dans une nouvelle école où il ne se passait rien ou presque rien dans le domaine avaient commencé par se lancer dans des opérations d’équipements. Mais, nous avons pu voir aussi des écoles où la mise à disposition d’équipement par les autorités territoriales (commune ou Conseil régional) avait amené un directeur moins volontariste dans le domaine jusque-là, à encourager les activités informatiques, notamment en faisant la demande d’un aide éducateur.

Il faut à ce sujet rappeler la quasi-coïncidence, évoquée en introduction, de la relance institutionnelle des usages scolaires des TIC (PAGSI) et de la mise en place du dispositif emplois-jeunes/aides éducateurs. Il apparaît bien dans ces écoles, que ces deux politiques, lancées de façon indépendante, se sont avérées en quelque sorte complémentaires. Ainsi, les dotations d’équipement ont pris un nouvel essor, il est devenu plus impérieux d’en faire usage, l’aide maintenant envisageable d’un nouveau personnel a donc été d’autant plus sollicitée.

Par ailleurs, il faut souligner aussi que le directeur, représentant son équipe mais aussi agissant en tant que responsable, est le demandeur d’un aide-éducateur et du profil souhaité pour celui-ci. Or, il a été de nombreuses fois noté, lors d’études antérieures, que le directeur joue un rôle majeur dans le développement et la diffusion des activités informatiques dans son école (cf. Harrari, 199 ?).

Du côté des aides-éducateurs, il est notable que deux seulement avaient demandé lors de leur candidature initiale à s’occuper de l’informatique. L’un s’était activement auto-formé ayant l’intention de se ré-orienter vers la profession d’informaticien et

l'autre ne s'étant inscrit qu'après avoir appris que le poste dédié à l'informatique était libre en raison du départ d'une aide-éducatrice. Les douze autres avaient simplement signalé dans leur profil leur connaissance de quelques logiciels de bureautique. Leur formation dans le domaine était d'ailleurs mince ou inexistante, mais tous avaient eu effectivement l'occasion d'utiliser un ordinateur dans le cadre de leurs études, principalement pour taper des textes (la plupart disposent actuellement d'un équipement personnel, l'achat de l'ordinateur ayant été fait lors des études ou suite à la prise de fonction). C'est donc principalement "sur le tas" qu'ils se sont formés pour assumer les tâches qui leur ont été dévolues.

Le lieu d'exercice de l'aide éducateur TICE

On peut trouver des ordinateurs dans des classes, dans toutes ces écoles, sauf une (la plus petite), mais, à l'exception d'une seule école (disposant de deux ordinateurs multimédias en réseau par classe, dotation de la ville) cet équipement est généralement ancien et très inégalement réparti. Par contre, toutes les écoles ont accès à une salle spécialisée disposant de matériels informatiques plus ou moins récents : ordinateurs, dont au moins un ou deux (2 écoles) ou tous (9 écoles) sont des PC multimédias ayant accès à Internet accompagnés de une à trois imprimantes, souvent d'un scanner et parfois d'un appareil photo numérique (*cf. tableau 2 annexé*). Aide

De façon très générale, la salle spécialisée est le domaine de l'aide-éducatrice TICE, son lieu d'exercice (comme les enseignants ont leur salle de classe attribuée). La place prise par les aides éducatrices est à l'évidence à analyser en prenant en compte le choix fait en France (contrairement à celui fait en Grande Bretagne, par exemple) d'équiper une salle unique plutôt que les classes ; ce choix datant du plan IPT (1985), bien qu'il soit discuté est encore largement respecté.

Dans les onze écoles observées, un planning d'usage de cette salle est élaboré en début d'année scolaire et à quelques exceptions près, toutes les classes disposent de un ou, le plus souvent, deux créneaux par semaines pour envoyer les élèves en demi-groupe "faire de l'informatique" avec l'aide éducatrice en présence ou non de l'enseignant selon les cas.

Principaux usages des TIC pris en charge totalement ou partiellement par les aides éducatrices

Différentes activités relatives aux TICE peuvent revenir, en cas de besoin, aux aides-éducatrices interrogées : recherche de logiciels pour les élèves, mise en place et gestion du site de l'école, maintenance des matériels, informatisation de la BCD, information des enseignants. Mais leur tâche principale dans le domaine consiste à animer les activités informatiques avec les élèves.

Parmi celles-ci, nous ont été rapportées :

L'initiation à l'usage des matériels et aux principes de base du travail avec un ordinateur. Il s'agit d'initier, les élèves les plus jeunes au maniement de la souris, à l'usage du clavier, d'apprendre à ouvrir un fichier, à enregistrer son travail...

Les jeux. Disponibles sur disquettes, sur cédéroms, ou trouvés sur Internet, de nombreux jeux sont disponibles et complètent souvent les séances menées en salle informatique (quand les élèves ont terminé leurs tâches, par exemple). Pour les enfants les plus jeunes, il s'agit parfois d'une des principales activités qui a l'avantage de les familiariser avec le clavier, la souris, etc. Dans deux écoles, les aides éducatrices sont de

plus responsables d'un atelier informatique à l'heure du déjeuner pour les élèves volontaires. Une grande part de ces ateliers est réservée aux jeux.

L'initiation à l'usage de logiciels. Il s'agit d'abord et surtout du traitement de texte, parfois d'un logiciel de dessin. Ce sont généralement les plus grands, à partir du CE2 qui sont initiés à l'usage d'un logiciel de navigation, à la recherche d'information sur Internet. Dans le cadre de projet d'école ou de classe, les élèves peuvent être familiarisés aussi avec d'autres logiciels, en particulier de Publication Assisté par Ordinateur (par exemple Le Pagicien), et plus rarement de numérisation, de réalisation de pages web (Dreamweaver, FrontPage).

La recherche d'informations sur cédérom, Internet, dans les livres revient en partie ou totalement à l'aide éducateur (rappelons que dans la majorité des écoles seuls les ordinateurs de la salle informatique ont accès à Internet). Pour les CM, c'est parfois une des activités les plus demandées par les enseignants à l'aide éducateur pendant le créneau informatique. Remarquons qu'exprimer le souhait que les élèves se documentent sur un sujet précis ne demande aucune compétence particulière en matière de TIC. Les exemples qui nous ont été donnés par les enseignants interrogés laissent penser que c'est souvent l'aide éducateur qui choisit les sites consultés et parfois même les supports (livres, cédéroms ou Internet).

La révision et le soutien scolaire sont également une des activités qui peut être confiée à l'aide éducateur. Toutes les écoles disposent de produits multimédias à visée éducative qui sont utilisés assez fréquemment en salle informatique ou parfois dans les classes sous la conduite de l'aide éducateur. Il s'agit, pratiquement toujours, de réviser une notion apprise en classe, de faire des exercices d'entraînement à son sujet, mais il est remarquable que dans certains cas l'enseignant n'a pas fait une demande spécifique à l'aide éducateur. En l'absence de toute consigne, ce dernier interroge parfois directement les élèves sur le travail en cours et cherche un exercice correspondant pour faire travailler les élèves. Le fait de retrouver dans notre petit échantillon d'écoles, des cas proches de celui rapporté dans l'étude du CEREQ comme étant à l'origine d'un risque de substitution, conduit à penser qu'ils sont sans doute relativement répandus.

Des activités en relation avec le site de l'école. Un site Internet existait ou était en cours de réalisation lors de l'enquête dans 6 des 11 écoles. Mais dans aucune d'entre elles, nous n'avons pu constater un véritable investissement collectif des maîtres, et ceci bien que le projet initial ait été voulu ou du moins approuvé par l'équipe pédagogique. Dans une école, le site est entièrement pris en charge par un seul enseignant ; dans une autre le maître-directeur, qui l'a mis en place, s'appuie essentiellement sur l'aide-éducateur. Dans une autre, ce sont les parents qui l'ont pris en charge et animent des séances en salle informatique avec l'aide éducatrice. Les aides éducateurs qui "portent" des sites relèvent le manque de concertation à ce sujet, l'obligation de "relancer" les maîtres (lors de la préparation d'une sortie par exemple), de leur faire des suggestions. Les travaux qu'ils conduisent sont liés à la médiatisation des contenus, mais au-delà ou plutôt en deçà de cette médiatisation, leur rôle dans la production même des contenus n'est pas négligeable.

A propos du B2i

Il est à noter que si des directeurs y ont fait parfois allusion, les enseignants interrogés n'ont jamais spontanément évoqué le B2i. Les aides-éducateurs n'avaient reçu de consignes spécifiques à ce sujet que dans deux écoles.

Dans une de ces écoles, une évaluation du B2i a été mise en place en 2002-2003. Elle est entièrement gérée par les deux aides éducateurs TICE et l'animatrice de la salle informatique communale qui jugent des compétences et les inscrivent sur le " carnet de bord informatique Brevet informatique et Internet (B2i) ", niveau 1 trouvé sur un site académique⁵. Une évaluation a débuté en février 2003 avec une classe de CP : les aides éducateurs et l'animatrice prennent individuellement un élève et lui pose des questions concernant le premier thème à savoir les bases de l'informatique et notent au fur et à mesure sur le carnet les connaissances des élèves.

Dans l'autre école, une institutrice de CM2, sensibilisée lors d'un stage de circonscription suivie en début d'année scolaire 2002-2003, a demandé à l'aide éducatrice de noter sur un livret également trouvé sur un site académique au fur et à mesure les compétences acquises par chacun des élèves.

II Aides éducateurs et enseignants : complémentarité ou substitution en ce qui concerne les TICE ?

Dans le rapport du CEREQ déjà cité, l'un des thèmes traités est celui des " relations entre les aides éducateurs et les personnels administratifs et pédagogiques en place : complémentarité ou substitution ", dont nous avons en partie repris ici l'intitulé.

Il est significatif que l'un des principaux cas évoqué de substitution dans l'enseignement primaire soit celui de " l'initiation à l'informatique ". Un exemple l'accompagne :

" Une aide éducatrice ayant, entre autres activités, pour mission d'initier les élèves de deux classes de cours élémentaires au maniement de l'outil informatique " utilise pour cela " logiciels de jeux classiques et éducatifs " (français), ce qui la conduit " à faire de l'informatique mais également du français ". Une des deux enseignantes " communique avec l'aide éducatrice, (...) construit avec elle l'articulation des deux démarches (informatique et français), alors que l'autre " ignore volontairement ce qui se passe en classe informatique ". Dans le second cas, le risque de substitution existe, dès lors que l'aide éducatrice est susceptible de se trouver en situation d'enseignement sans être sous la responsabilité directe de l'enseignant ". CEREQ, 2000, p. 23

Nous prendrons comme base de la réflexion sur le problème complémentarité/substitution ces éléments mis en avant par les chercheurs du CEREQ. Si pour éviter le risque de substitution, il est nécessaire qu'il y ait communication et travail commun de l'enseignant et de l'aide éducateur et que le second doit être mis sous la responsabilité directe du premier *dès lors qu'il est susceptible de se trouver en situation d'enseignement*, il apparaît que ce risque est bien présent dans les écoles où nous avons mené l'enquête.

Des activités menées le plus souvent par l'aide éducateur seul

La présence physique de l'enseignant lors des séances avec les élèves n'est pas évoquée, à juste titre, comme un critère de risque de substitution. Cependant, il paraît

⁵ Ce carnet est appelé composé de 5 parties : maîtriser les bases de l'informatiques, adopter une attitude citoyenne face aux informations, utiliser un logiciel de traitement de texte, consulter un CD-Rom sur un site Internet et utiliser la messagerie électronique.

utile, avant d'examiner les différents indicateurs de risque évoqués précédemment de s'intéresser à cet aspect. En effet, cette présence (qui limiterait certainement le risque), apparaît très rare et pour nombre d'enseignants le fait qu'une tierce personne s'occupe de leurs élèves (le plus souvent d'un groupe de ceux-ci) constitue l'un des principaux avantages reconnus au dispositif aide-éducateur.

L'enquête quantitative du CEREQ déjà évoquée demandait aux aides éducateurs interrogés de préciser pour chacune de leurs activités si celles-ci était exercée " seul, avec un autre éducateur, avec un enseignant autre personne ". Les réponses montrent que l'activité " informatique, nouvelles technologies " est celle qui est conduite le plus souvent seul (69% dans le primaire), avec un autre aide éducateur ne représentant que 12% et avec un enseignant 15%. A titre de comparaison, l'activité exercée le plus souvent seul ensuite est " bibliothèque, documentation " (61%), exercée à peine moins souvent avec un enseignant (12%) mais un peu plus souvent avec un autre aide éducateur (20%) (CEREQ, 2000, p. 65).

Lors de notre propre enquête, il est apparu que dans six écoles, les enseignants n'étaient jamais présents pendant les activités avec l'aide éducateur. Dans les cinq autres certains l'étaient plus ou moins régulièrement, d'autres non.

Eléments à développer sur les profils des enseignants présents/ les arguments de la non présence, les bénéfices objectifs

Des activités menées souvent de façon indépendante

Exemples détaillés et illustrés sur la présence et surtout l'absence de :

- *communication*
- *travail commun*
- *responsabilité de l'enseignant (avec des commentaires sur " la situation d'enseignement)*

III A propos de la prise en compte des TIC à l'école primaire : ce que nous apprennent en creux les études sur les aides éducateurs

En guise de conclusion : et maintenant...